Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260320-2026_03_03-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué par Mme DUGUÉPÉROUX Sylvie, maire sortante, s'est réuni à la mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Mme DUGUÉPÉROUX Sylvie, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 16 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Sonia BERNAT, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absent : Théo VOGEIN

Secrétaire de séance : David GUILLOUX

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Délibération n°2026.03.03

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection des adjoints au Maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 18 suffrages exprimés pour la liste de M. David GUILLOUX ;

Le Conseil municipal, par :

- 18 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

✓ **ELIT** la liste de M. David GUILLOUX ;

✓ **INSTALLE**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260320-2026_03_03-DE

- Monsieur David GUILLOUX en qualité de 1er adjoint ;
- Madame Éliane MASSON en qualité de 2e adjointe ;
- Monsieur Patrice TESNIÈRE en qualité de 3e adjoint ;
- Madame Valérie PITOIS en qualité de 4e adjointe ;
- Monsieur Claude DROVAL en qualité de 5e adjoint ;

✓ **AUTORISE** Madame Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 20/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

David GUILLOUX

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)